



Succession copropriété ou SCI ?

Par **Gilles1965**, le **27/08/2016** à **09:29**

Bonjour,

Suite au décès de mes deux parents (5 enfants héritiers) ma fille doit racheter la maison mitoyenne "en copropriété" (moins ma part). Il reste une dette (rachat de crédit) sur cette maison.

Pour ma part je dois racheter les parts de mes frères et sœur + une parcelle de terrain, qui m'appartient à 50%, sur cette même copropriété. L'ensemble appartiendrai donc à ma fille, mon épouse et moi même.

Pensez vous qu'une SCI serai une solution avantageuse ?

Merci d'avance.

Cordialement.